

Au Conseil communal 1509 Vucherens

Vucherens, le 8 novembre 2021 k:\commun\1-adminstration générale\10.autorité\10.03 municipalité\10.03.02 préawis\2021\10.2021 budget\2022.docs

Préavis municipal nº 10/2021

Budget de fonctionnement pour l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 13 octobre 2021, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2022 conformément aux dispositions légales

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art 91a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art 5 et 6).

PREAMBULE

Le budget de fonctionnement est une estimation des revenus et des charges pour l'année à venir. Par son accord, le Conseil communal autorise la Municipalité d'effectuer des dépenses dans la limite de ce dernier.

Pour l'année 2022, il se présente de la manière suivante :

Total des charges CHF 2'666'829. Total des revenus CHF 2'593'420. Total excédents de charges CHF 73'409.-

Le budget prend en considération entre autres les données transmises par le Canton (péréquation, réforme policière et cohésion sociale), les montants dus aux associations intercommunales et les éléments nécessaires pour l'entretien des infrastructures communales.

COMMENTAIRES

- Comme chaque année, la répartition des salaires dans les différents dicastères se fait sur la base de la moyenne des 3 dernières années.
- La Municipalité a décidé d'affilier son personnel à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) et ceci dès 2022. Ce changement d'affiliation représente une augmentation de charges de la LPP autant pour la Commune que pour les employés mais apporte une amélioration significative des prestations à la retraite. De plus, cela contribue à rendre attractif et à fidéliser les emplois au sein de notre commune. Le choix de cette nouvelle caisse s'est imposé de lui-même, en effet plus de 150 communes vaudoises y sont déjà affiliées. A préciser encore que la Municipalité a la compétence, en tant qu'employeur, de procéder à ce changement de caisse de pension.
- Concernant la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière, les montants mis au budget correspondent aux montants transmis par le Canton. Aucune réserve n'a été prévue.

1 Administration générale

100 Conseil communal

100.3001

2022 étant une année électorale au niveau cantonal, un montant un peu plus élevé a été prévu.

101 Municipalité

101.3001

Les vacations pour les différentes associations de commune ont été directement imputées dans les dicastères concernés.

110 Administration

110.3011.1 & 110.4356

La commune de Vulliens nous a informé qu'ils allaient engager un nouvel employé dès le mois de juillet 2022. Dès lors, ils n'auront plus autant besoin des services de notre employé communal. C'est la raison pour laquelle une diminution des charges et des revenus a été inscrite dans le budget 2022.

190 Service de l'informatique

190.3111

Suite à une analyse de nos infrastructures informatiques par notre fournisseur, il s'est avéré que plusieurs outils/matériels étaient obsolètes et pouvaient créer des failles de sécurité. Il s'agit notamment du pare-feu ainsi que du « switch ». Nous avons également prévu un montant pour un éventuel passage à la facturation électronique (EBill).

190.3181

En plus des frais récurrents, nous avons l'obligation de mettre à jour notre système de facturation afin de pouvoir passer aux factures QR (dernier délai fixé par la Confédération = 30.09.2022). En outre, un montant a été prévu pour un audit lié à la cybersécurité.

2. Finances

201 Comptabilité générale

201.3180 Dès le 1^{er} novembre 2021, Postfinance facture des intérêts négatifs de 0.75%

sur les liquidités se trouvant sur notre compte postal.

210 Impôts

Ces dernières années, nous avons toujours été prudents par rapport aux rentrées fiscales. L'expérience montre que nous avons souvent sous-estimé celles-ci. Cette année, nous les avons revues légèrement à la hausse en nous basant principalement sur le dernier bouclement mensuel connu (31.08.2021) transmis par le canton.

3. Domaines, Forêts et bâtiments

350 Collège

350.4271 La salle de classe devant fermer à la fin de l'année scolaire 2021-2022,

le loyer a été diminué en conséquence.

351 Salle communale et 3CH

351.3141 Divers travaux d'entretien, notamment le changement de la porte-fenêtre

de la terrasse, les WC du restaurant et une réserve pour les imprévus.

352 Autres bâtiments

352.3113 Achat d'une enseigne et de mobilier pour le local du feu.

4. Travaux

430 Routes

430.3142 L'aménagement d'une place de parc au collège ainsi que la réfection de

l'écoulement des eaux en bas du Molard n'ont pas été réalisés en 2021 et

ont été remis pour 2022.

430.3143 Mise aux normes de la signalisation et du marquage dans le village.

460 Réseaux d'égouts et épuration

460.3144.1 Plusieurs curages de conduites sont prévus ainsi que la réparation d'une

conduite EC.

460.3185 Honoraires concernant les travaux de recherche de l'AISTBV pour la mise en

séparatif des EU/EC dans le village.

460.3520.2 Nouveau compte pour la participation aux frais administratifs de la mise en

place de la nouvelle association Epuration Moyenne Broye (EMB).

460.4811 Prélèvement sur le fonds de réserve affecté afin de financer les honoraires

de l'AISTBV et les frais de réparation d'une conduite EC.

6. Police

650 Défense contre l'incendie

650.3521 CHF 32.68/habitant.

660 Protection civile

660.3521 CHF 17.40/habitant.

7. Sécurité sociale

710 Service social

710.3515 CHF 4.-/habitant pour la Fondation Cherpillod.

710.3655 CHF 185.-/habitant pour l'APERO. 710.3655.2 CHF 22.60/habitant pour l'ARAS. 710.3655.3 CHF 5.-/habitant pour la FAJE.

8. Services industriels

810 Service des eaux

Plusieurs travaux d'entretien sont prévus, notamment le déplacement d'une

borne hydrante pas réalisé en 2021 et la pose de turbidimètres sur les

3 captages demandée par le canton.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Vucherens

- vu le préavis municipal nº 10/2021 du 8 novembre 2021,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2022 et d'autoriser la Municipalité à transmettre ledit budget à la Préfecture Broye-Vully.

Au nom de la Municipalité

Syndic

Etienne Cherpillod

Green The second

Heiche

Secrétai

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Etienne Cherpillod